

Avril 2014

Nous contacter à WIEGO !

Courriel :
WIEGO

79 JFK Street #32,
Cambridge, MA 02138 USA
Tel. : 617-496-7037

Fax : 617-496-2828

Courriel :

Karen_McCabe@hks.harvard.edu

Julia_Martin@hks.harvard.edu

Web : www.wiego.org

Facebook:

[facebook.com/wiegoglobal](https://www.facebook.com/wiegoglobal)

Twitter: @wiegoglobal

Lettre d'Information OBA de WIEGO



Une newsletter aux organisations de travailleurs informels basées sur leurs adhérents (OBA)

SALUT CHERS AMIS ET COLLÈGUES!

Nous vous présentons avec plaisir la Newsletter WIEGO aux OBA, décembre 2013, et vous invitons à lire dans ses colonnes des articles éclairants sur la loi des vendeurs et vendeuses de rue de l'Inde, le bulletin d'information du FMTD, les médias sociaux et communication des OBA, ateliers de WIEGO pour l'élaboration d'une plateforme sur la formalisation de l'économie informelle, SWaCH, SYVEMACOT, et la visite de HNEE à la SEWA et HNSA. Bien entendu, comme d'habitude, nous aimerions avoir de vos nouvelles ! Si vous avez des questions ou des commentaires, ou que vous souhaitez proposer des articles en prévision du prochain numéro, n'hésitez pas à nous écrire à l'adresse julia_martin@hks.harvard.edu ou karen_mccabe@hks.harvard.edu.



À Ahmedabad, les membres de la SEWA et la fondatrice, Elaben Bhatt, se réjouissent du passage du projet de loi en faveur des vendeuses et vendeurs de rue.

Photo par SEWA Bharat



La NASVI salue la lutte, remercie le gouvernement et les partis politiques et invite les vendeuses et vendeurs de rue à défiler dans les villes pour marquer la victoire.

Photo par NASVI



Triomphe des vendeuses et vendeuses de rue après des années de lutte

par Dr. Sanjay Kumar, directeur, SEWA, Bharat

Après des années de lutte avec en point d'orgue une grève illimitée dans la seconde moitié de février 2014, les vendeuses de rue de l'Association des travailleuses indépendantes (SEWA), ainsi que les membres de l' Association nationale des vendeurs ambulants de l'Inde (NASVI), ont réalisé l'impossible : une loi qui, si elle est efficacement mise en œuvre, mettra fin à leur lutte quotidienne pour la survie.

Le projet de loi (Protection des moyens de subsistance et réglementation du commerce de rue, en anglais *Protection of Livelihood and Regulation of Street Vending*) déposé en 2012, offrira une protection juridique aux vendeurs et

vendeuses de rue, consolidera leurs droits d'accès aux espaces urbains, en tant que citoyens égaux, et ira loin vers la sécurisation du droit des vendeurs et vendeuses de gagner leur vie dans la dignité. Le projet de loi, qui a été adopté dès 2012 par la *Lok Sabha* (chambre basse du Parlement indien), tarde à faire son chemin à la *Rajya Sabha* (chambre haute du Parlement de l'Inde) depuis qu'il a été déposé pour la première fois en mars 2013.

En tant que représentante des vendeuses de rue à travers le pays, la SEWA s'attache depuis 1972 à garantir leur droit de vendre leurs marchandises sans exploitation ni harcèlement. Au fil des années, la

SEWA a adopté une stratégie à deux volets consistant, d'une part, à syndicaliser les femmes à la base pour pouvoir aborder leurs tracasseries quotidiennes avec les autorités locales et, d'autre part, à mener au niveau national des efforts de plaidoyer auprès des décideurs politiques pour accélérer la formulation des règlements nécessaires.

La SEWA a joué un rôle moteur à chaque étape de la lutte pour faire adopter ce projet de loi historique. En 1998, elle a convoqué une réunion des associations de vendeuses et vendeurs de rue dans tout le pays, réunion qui a débouché sur la création de l' Association nationale

(Suite à la page 2)

Étape historique pour les vendeuses et vendeurs de rue en Inde : le Parlement adopte une loi pour protéger les moyens de subsistance et la sécurité sociale

par Ranjit Abhigyan, responsable de programme, Association nationale des vendeurs ambulants de l'Inde (NASVI)

Plus de douze millions de vendeuses et vendeurs de rue et colporteurs urbains ont eu des raisons d'applaudir lorsque le Parlement indien a, le 19 février 2014, adopté enfin le projet de loi (Protection des moyens de subsistance et réglementation du commerce de rue). Attendu depuis longtemps par les vendeuses et vendeurs de rue, le projet de loi comporte plusieurs dispositions visant à protéger les moyens de subsistance, la sécurité sociale et les droits humains des millions de vendeuses et vendeurs de rue devant les multiples obstacles et attaques orchestrés par les municipalités et la police dans les villes et villages de l'Inde.

L'Association nationale des vendeurs ambulants de l'Inde (NASVI), qui a été à l'avant-garde de la lutte en faveur d'une législation nationale, globale et efficace, s'est empressée de remercier le gouvernement et les partis politiques et a appelé les organisations des vendeuses et vendeurs de rue à se réjouir à travers le pays.

Le projet de loi sur le commerce de rue, la première mesure législative centrale au monde à favoriser les



droits des vendeuses et vendeurs de rue et dont l'adoption répond à un besoin sociopolitique critique dans l'Inde urbaine, a le potentiel de contrer la marginalisation longtemps ressentie des vendeuses et vendeurs de rue en ce qu'il impose leur

(Suite à la page 2)



Les vendeuses membres de la SEWA se manifestent devant le bureau du parti BJP afin de rallier son soutien en faveur du projet de loi à la Rajya Sabha.

Photo par SEWA Bharat

Saluant cet acquis législatif historique, le coordinateur national de la NASVI, Arbind Singh, a déclaré : « Nous nous sommes vraiment beaucoup battus et nous nous réjouissons de ce que les deux chambres du Parlement indien ont maintenant adopté la loi. Nous sommes convaincus qu'elle sera sanctionnée bientôt par le président de l'Inde et qu'elle sera notifiée. Sans aucun doute, les efforts de campagne et de plaidoyer menés depuis de nombreuses années ont connu de nombreux heurts et rebondissements, mais à la fin, 'Nous nous sommes battus, nous avons gagné'. Nous appelons les organisations des vendeuses et vendeurs de rue à organiser des défilés dans les villes pour marquer cette victoire. »

Bulletin d'information de la Fédération mondiale de travailleuses domestiques : deuxième édition

En mars, la Fédération mondiale de travailleuses domestiques (FMTD) a diffusé le deuxième numéro de son bulletin d'information électronique mettant en exergue deux articles concernant les mauvais traitements infligés aux travailleuses domestiques.

Le premier fait état des abus dont sont victimes les travailleuses domestiques migrantes à Hong Kong, plus précisément les frais d'agence

(Suite de la page 1)

(Triomphe des vendeuses et vendeuses de rue après des années de lutte)

des vendeurs ambulants de l'Inde (NASVI), suivie par la mise en place d'un Groupe de travail en 2001 et d'un Comité de rédaction, en 2002, composé de représentants du gouvernement et de hauts dirigeants de la SEWA, de la NASVI et du TISS.

En 2004, ce comité a élaboré une Politique nationale sur les vendeuses et vendeurs de rue en milieu urbain, laquelle a servi de socle au projet de loi favorable aux vendeuses et vendeurs ambulants. Par la suite, les préoccupations soulevées par la SEWA et la NASVI concernant les lacunes du projet de loi ont été abordées au cours des réunions de consultation à toutes les étapes du processus législatif, un engagement assidu qui a donné au projet de loi son caractère d'avant-garde actuel.

En février 2014, intensifiant les efforts pour que le Parlement

(Suite de la page 1)

(Étape historique pour les vendeuses et vendeurs de rue en Inde)

intégration dans les processus de planification et de développement urbains. De même, le projet de loi stipule que 2,5 pour cent de la population d'une ville, au moins, pourraient se bénéficier d'un certificat autorisant le commerce de rue et qu'il devrait se former dans chaque ville un Comité de gestion urbaine et zonale (TVC) du commerce de rue, comité qui

exorbitants et illicites, le salaire sous-payé, la confiscation des passeports ainsi que la violence physique, psychologique et sexuelle. L'article se termine par un lien vers une [pétition lancée par la FMTD](#) et qui a recueilli à ce jour environ 15 000 signatures.

Le deuxième article traite des actions lancées par la FMTD et les alliés pour pousser le gouvernement de l'Inde à retirer l'immunité diplomatique à [Mme Khobragade, diplomate de](#)

[l'Inde aux Etats-Unis, qui a sous-payé sa domestique et lui fait faire des heures supplémentaires sans solde.](#)

Cet article est également relié à la [National Policy for Domestic Workers](#) (Politique nationale à l'intention des travailleuses domestiques), en projet, qui leur accorderait un salaire minimum et le droit de former des syndicats et des associations.

Pour lire le Bulletin de mars de la FMTD, [cliquez ici](#).

adopte le projet de loi lors de la session en cours, la SEWA et la NASVI ont vu leurs membres organiser à *Jantar Mantar* (site public à New Delhi) une grève illimitée attirant l'attention sur leur sort. Au cours de l'agitation, et lors d'une conférence de presse, les vendeuses membres de la SEWA ont parlé de la persécution dont elles sont victimes chaque jour et des obstacles qui les empêchent de gagner leur vie dans la dignité. Elles se sont attardées surtout sur les menaces d'expulsion, la confiscation de leurs marchandises, la violence verbale et physique, autant de preuves de mesures policières répressives à leur endroit.

Parallèlement, pour rallier leur soutien à la loi, une délégation formée de représentants des deux organisations a rencontré les dirigeants de tous les partis politiques, à savoir le Congrès national indien (INC), le parti au pouvoir, et l'opposition Bharatiya Janata Party (BJP), qui les ont assurés de leur empathie envers les vendeuses et vendeurs de rue et leur

ont promis de faire tout leur possible pour faire adopter le projet de loi à la *Rajya Sabha*. Les leaders du parti INC sont intervenus auprès des vendeuses et vendeurs agitateurs et ont cherché, en vain, à les apaiser.

Au fil des jours, les manifestations ont pris de l'ampleur jusqu'au jour où le projet de loi a finalement été adopté, et près d'un millier de vendeuses et vendeurs de rue se sont rassemblés à *Jantar Mantar* pour exiger la fin immédiate de toute manœuvre dilatoire et l'application de cette loi historique qui devrait influencer sur la vie de près de 25 croce (million) de vendeuses et vendeurs de rue dans tout le pays. Les vendeuses de rue et leurs représentantes, tout en se réjouissant de la victoire durement acquise et qui reconnaît leur contribution à l'économie nationale, entendent garder le cap en sensibilisant le public aux dispositions de la loi et en assurant sa mise en œuvre efficace.

serait composé comme suit : représentants élus des organisations de vendeuses et vendeurs (40 %) ; ONG (10 %) ; urbanistes, administrateurs, police et élus (50 %). Par ailleurs, le projet de loi donne au TVC le pouvoir de décider de tout aspect ou presque concernant la détermination de zones de commerce de rue et prévoit également un solide mécanisme de réparation des griefs. L'apport fondamental du projet de loi réside dans le fait qu'il a préséance sur tous les règlements, lois et mesure qui ont été adoptés par les états, les municipalités et la police.

Beaucoup d'experts de l'informalité — économie et commerce au détail — s'accordent à dire que le projet de loi va inciter les vendeuses et vendeurs de rue à s'organiser, voire donner naissance à un mouvement, et qu'il faudra alors veiller à la bonne application de la loi, estimant que la mise en œuvre effective de la loi sera au fond une bataille pour la réforme des municipalités et de la police en Inde.



16/11/2013



16/11/2013

« Assivito : hygiène, santé et sécurité au travail »

Photos par SYVEMACOT



Le programme « Renforcement du mouvement des travailleuses à domicile » vise à donner aux femmes leaders les moyens d'action et à développer leurs compétences pour un plaidoyer, une visibilité et une voix efficaces aux niveaux régional et mondial. Les efforts d'organisation et de construction d'OBA ont maintenant gagné espace dans l'Europe du Sud-Est, l'Amérique latine et l'Afrique du Sud, où quelques organisations s'emploient à organiser les travailleuses et travailleurs à domicile. »

Photos par HNSA

Rapport opération salubrité « ASSIVITO » au Togo

par Komi Mensanh Kessouagni, secrétaire générale du SYVEMACOT

Pour marquer la Journée internationale des vendeuses et vendeurs de rue le 14 novembre, comme cela se fait chaque année, le Syndicat des vendeurs de matériaux de construction du Togo (SYVEMACOT) a organisé une opération salubrité-sécurité baptisée « Assivito : hygiène, santé et sécurité au travail ». Cette opération, qui a regroupé les vendeurs et vendeuses membres du syndicat, ainsi que les sympathisants, a été entreprise en vue de rendre propres les lieux de vente à Assivito.

En effet, Assivito, un petit centre commercial occupé en majeure partie

par les vendeurs de matériaux de construction, hommes et femmes, de même que les boutiquiers offrant divers produits, avait atteint un état d'insalubrité tel qu'une épidémie de choléra était à craindre, à moins que des mesures d'assainissement ne soient prises. Prenant le problème à bras le corps, le syndicat a organisé l'opération salubrité-sécurité.

Appuyés par le directeur des Services techniques de la Municipalité de Lomé, l'association AJDA et la société BOSSIADE SARL, les vendeuses et vendeurs et les sympathisants ont balayé les artères, les rues et les allées qui mènent au centre

commercial.

De plus, le syndicat compte disposer des conteneurs à ordures dans les cinq zones de vente de matériaux de construction. Ces conteneurs serviront au recyclage des plastiques et des cartons ainsi qu'à la collecte des déchets par un tricycle à moteur à destination d'un dépotoir secondaire. Ce projet s'inscrit dans le cadre du nouveau programme de salubrité lancé à l'échelle nationale par le gouvernement de notre pays, Togo. Après tout, un environnement sain n'est-il pas un attrait pour les clients ?

HomeNet Europe de l'Est en visite à la SEWA Academy et au HNSA

par HomeNet Asie du Sud

In En mai 2013, dans le cadre du projet mené par WIEGO, la « Sécurisation des droits économiques des femmes travailleuses du secteur informel », la SEWA Academy et le HNSA ont visité la Macédoine pour comprendre et évaluer les cadres juridiques et les conditions de travail des travailleuses et travailleurs à domicile en Europe de l'Est. Cette mission sur le terrain a permis aux visiteurs d'ébaucher un programme de formation en vue d'une visite d'étude de trois jours, en novembre 2013, auprès du groupe d'Europe du Sud-Est. La méthodologie de la formation, d'approche participative et interactive, met également à contribution plusieurs supports non traditionnels dont des le multimédia, des séances pratiques, des visites de sites et de terrain, des réunions et des interactions individuelles avec les travailleuses et travailleurs à domicile. Les participants ont rencontré plusieurs organisations promues par la SEWA, comme le syndicat, la Fédération, Vimo (Insurance)-Health and Child Care, ainsi que diverses coopératives formées par la SEWA.

Les participants étaient issus des organisations suivantes : Dora Dom, Intellectual Women, Evcad (Association des travailleuses et travailleurs à domicile et des droits sociaux) et l'Association des travailleuses et travailleurs à domicile en Bulgarie. Dora Dom, un réseau d'ONG en Macédoine comptant dix organisations membres, mène son action depuis trois ans auprès des travailleuses et travailleurs à domicile et s'emploie actuellement, la Macédoine ayant ratifié la Convention de l'OIT sur le travail à domicile (C-177), à faire pression sur le ministre du Travail et des politiques sociales pour faire

adopter une loi en leur faveur (dans l'année qui suit la ratification de la C-177 comme il se doit). Intellectual Women est une ONG albanaise qui, depuis sa création en août 1999, encourage les hommes, les femmes et les jeunes à se valoriser les uns les autres et à travailler ensemble en harmonie. Evcad, l'Association des travailleuses et travailleurs à domicile et des droits sociaux créée en Turquie en 2011, compte 70 membres et aide les travailleuses et travailleurs à domicile à s'organiser, à renforcer leurs capacités et à bénéficier de la sécurité sociale. L'Association des travailleuses et travailleurs à domicile en Bulgarie, inscrite en 2002, spécialisée dans la recherche économique, sociologique, marketing et juridique, donne également des cours sur l'organisation, tient des conférences et autres forums destinés à mieux faire connaître les produits faits à domicile et s'efforce de fournir des ressources financières pour que les chômeurs et les fabricants à domicile puissent développer leurs compétences ou améliorer la qualité de leurs produits/services.

Interrogé sur les similitudes et les différences entre l'Asie du Sud et l'Europe du Sud-Est, le groupe d'Europe du Sud-Est évoqué les conditions de travail et les longues heures de travail longues comme des points communs mais précise qu'en Europe du Sud-Est, les travailleuses et travailleurs à domicile ont un meilleur accès à la sécurité sociale et à l'équipement moderne. Le groupe a appris :

- les différences entre le travail externe (travail à la pièce) et le travail à domicile

- pourquoi la C-177 porte sur le travail externe et non le travail à domicile
- en quoi les efforts d'organisation menés porte-à-porte sont efficaces et favorisent l'interaction individuelle
- ce que sont les différentes structures de la SEWA :
 - le flux d'information, ascendant et descendant, se traduit par une solution plus rapide
 - la structure intégrée de la SEWA, en forme de filet, répond à l'objectif d'assurer à ses membres la sécurité sociale, les soins de santé, les services de garde d'enfants, l'assurance et le financement

Le groupe d'Europe du Sud-Est souhaite reproduire des initiatives de la SEWA comme :

- les services de garde d'enfants pour les travailleuses et travailleurs à domicile
- la microfinance
- les coopératives offrant de petits prêts pour aider les travailleuses et travailleurs à démarrer leur entreprise
- la stratégie d'organisation porte-à-porte



En haut: Photos des ateliers ont eu lieu en Afrique du Sud, Argentine et Thaïlande.

Photos par WIEGO



Pour voir leurs co-membres de SWaCH invitées à la télévision, plus de 1000 récupérateurs de matériaux, avec leur famille, se sont réunis dans un stade local où a été déployé un grand écran en plein air.

Photo par SWaCH

Ébauche d'une plateforme sur la formalisation

par WIEGO

En prévision de la Conférence internationale du Travail (CIT) de 2014, WIEGO a organisé une [série de trois ateliers](#) afin de favoriser la participation des travailleuses et travailleurs informels à l'élaboration d'une plateforme sur la formalisation de l'économie informelle.

Les ateliers ont eu lieu en Afrique du Sud, Argentine et Thaïlande. Le [premier atelier](#) s'est déroulé à Johannesburg, les 13 et 14 mars, et a été coordonné par Chris Bonner (directrice du programme de WIEGO Organisation et représentation) et organisé par la plus grande fédération syndicale en Afrique, le Congrès des syndicats sud-africains. Le deuxième atelier a eu lieu à Buenos Aires, du 19 au 21 mars, et a été organisé par la [Confederación de Trabajadores en la Economía](#)

[Popular \(CTEP\)](#) (Confédération des travailleurs de l'économie populaire),



et coordonné par Lucía Fernández (coordonnatrice mondiale de WIEGO auprès des récupérateurs de matériaux). Le [troisième atelier](#), tenu à Bangkok le 23 mars, a été coordonné par Elizabeth Tang (secrétaire générale de la FMTD) avec le soutien de HomeNet Thaïlande.

Les ateliers ont réuni des représentants des travailleuses domestiques, des travailleuses et travailleurs à domicile, des vendeuses et vendeurs de rue, des récupérateurs et récupératrices de matériaux et d'autres travailleuses et travailleurs du secteur informel. Une approche participative a permis de s'assurer que la plateforme tient compte des voix exprimées par les travailleuses et travailleurs informels au travers de leur

OBA. Les participants se sont penchés sur la nécessité d'une plateforme commune, ont beaucoup appris sur le processus du CIT et formulé les revendications qu'ils veulent voir reprendre dans la plateforme.

SWaCH à la télé à l'heure de grande écoute

par l'équipe SWaCH

Invités le 16 mars 2014 sur le plateau de « Satyameva Jayate » (La vérité triomphera), une émission d'éducation civique populaire à succès, des membres de la coopérative SWaCH, à Pune, ont donné leurs points de vue sur la collecte des déchets, notamment le problème des déchets dans les zones urbaines, et contribué à braquer les projecteurs sur les initiatives prises dans différentes localités, villes et villages indiens, pour faire face au problème des déchets en passe de devenir alarmant.

Saru Waghmare, la récupératrice de matériaux interviewée pour le programme, a parlé des revendications des récupératrices et récupérateurs, à savoir de la nécessité d'être traités avec dignité, d'un paiement rapide et équitable par les usagers de leurs services, du tri des déchets à la source et de l'espace permettant la création par la municipalité de centres de récupération de matériaux. Lakshmi Narayan, qui a également été sélectionnée, a soulevé la question

de la responsabilité élargie des producteurs à l'égard des serviettes hygiéniques et des couches sanitaires souillées, puis indiqué les mesures que les citoyens peuvent prendre pour faciliter la collecte de ces déchets désagréables (en utilisant, par exemple, des sacs ST-Dispo ou des couches labellisées fabriquées par SWaCH à partir du papier recyclé).

Fait intéressant, SWaCH, qui est de plus en plus reconnue à l'échelle nationale comme un modèle efficace de collecte des déchets, a du mal à faire respecter par la Corporation municipale de Pune (PMC) les engagements qu'elle a pris en signant, il y a cinq ans, un protocole d'accord qui la verrait fournir de l'équipement, subventionner la collecte des déchets dans des bidonvilles et construire des locaux de triage. Le non-respect du protocole d'accord par la PMC est mis en évidence dans le dernier numéro de [SWaCH newsletter](#).

« Nous espérons que cette publicité généralisée et positive amènera la [PMC] à reconnaître les mérites du modèle SWaCH et à éponger ses arriérés, voire à renouveler le protocole d'accord », a déclaré un membre de la coopérative.

Privée de fonds municipaux, SWaCH continue néanmoins à offrir ses services de collecte porte-à-porte, régulièrement, en comptant sur les frais payés par les usagers et la contribution de cinq pour cent par les membres de la coopérative.

Fait paradoxal, SWaCH estime qu'au lieu de soutenir la coopérative et d'élargir ses services en vue d'assurer le traitement décentralisé des déchets spécifiques, la PMC a récemment lancé encore à l'échelle mondiale un autre appel d'offres d'installations de traitement des déchets. Aux yeux de SWaCH, la PMC tient à ne rien apprendre de sa propre expérience de grandes usines de traitement centralisé des déchets qui ont échoué dans



Les membres du Groupe des femmes Mathima, au Kenya, fabriquent et vendent des paniers en sisal.

Photo par L. Vryenhoek



Les femmes membres de la coopérative récoltent du café pour Gumutindo, acheteur de commerce équitable et partenaire du projet WIEGO.

Photo par L. Vryenhoek



Les membres d'un groupe d'entraide en Ouganda examinent la qualité d'un produit.

Photo par B. Leifso

Un récit à relater : l'autonomisation économique des femmes en Ouganda et au Kenya

par Leslie Vryenhoek, rédactrice et éditrice WIEGO

Les partenaires du projet baptisé « Leadership et affaires : compétences des travailleuses informelles » se sont réunis en décembre 2013 pour faire le point sur les progrès réalisés au cours de l'année écoulée et tracer la voie à suivre. Le projet, qui vise les productrices pauvres pratiquant le commerce équitable au Ghana, au Kenya et en Ouganda, s'inscrit dans le cadre de la « Sécurisation des droits économiques pour les travailleuses informelles », un projet multivolet de WIEGO, et les forme de manière à comprendre leurs droits en tant que travailleuses et à améliorer leur revenu. (Pour en apprendre plus sur ce projet et savoir comment sa méthode de formation en cascade va toucher des milliers de femmes [cliquez ici](#); le texte est disponible en anglais)

La réunion a également été une occasion d'apprendre de nouvelles compétences. Brenda Leifso, agente de communications de WIEGO et experte en la matière, a montré aux partenaires comment planifier les communications, étape par étape, en se posant la

question du pourquoi vouloir communiquer et comment atteindre leurs publics en leur adressant les messages et informations adaptés. Elle a également montré en quoi l'utilisation des médias sociaux (par exemple, Facebook et Twitter) peut se révéler efficace dans la promotion des causes et des produits. Ses conseils sont exposés dans ce bulletin d'information sous la manchette « Comment faire profiter à son OBA des médias sociaux ».

D'autre part, lors d'une séance centrée sur le pouvoir évocateur de relation d'anecdotes, Leslie Vryenhoek, rédactrice et éditrice de WIEGO, a incité les participantes à chercher des récits individuels porteurs de changement, précisant qu'aussi importants qu'ils soient à savoir les articles sur les événements et les organisations, les gens s'accrochent aux récits dont le caractère commun est d'appartenir à la vie d'autres personnes. Ces récits, pris sur le vif, donnent un visage humain à un problème, ce qui le rend mémorable,

d'autant plus que les récits les plus évocateurs sont ceux qui consacrent le triomphe devant l'adversité ou le changement.

Pour encourager la relation d'anecdotes sur leur travail, WIEGO invite tous ses partenaires à profiter d'une adresse électronique mise en place à leur intention : stories@wiego.org

Après les réunions, l'équipe WIEGO est partie cueillir pour ainsi dire des récits pris sur le vif. En visite auprès des groupes de femmes pratiquant le commerce équitable en Ouganda et au Kenya, Brenda et Leslie accompagnant Elaine Jones, directrice du programme Commerce mondial de WIEGO, ont appris comment la formation leur a donné confiance en tant que travailleuses, les a encouragées à créer des produits nouveaux et meilleurs et les a aidées à s'associer les unes aux autres de même qu'à se relier aux marchés. Les récits et photos de certaines de ces visites sont publiés sur le site Web du projet pour [l'Ouganda](#) et le [Kenya](#).

Comment faire profiter à son OBA des médias sociaux

par Brenda Leifso, agente de communications WIEGO

Les médias sociaux peuvent sembler bien loin des tenants et aboutissants du fonctionnement d'une organisation basée sur leurs adhérents (OBA). Pourtant, utilisés à dessein, ils peuvent constituer pour votre organisation un puissant outil de réseautage, de plaidoyer et de sensibilisation en ce qu'ils peuvent :

- amorcer le dialogue avec un public intéressé, voire engagé;
- faire avancer des campagnes, des événements ou des projets particuliers;
- ouvrir la porte à la participation aux dialogues politiques avec des décideurs clés;
- sensibiliser les médias à votre cause et les inciter à en donner écho;
- servir d'outil d'information rapide en cas d'urgence ou à l'appui d'événements majeurs;
- vous aider à lever des fonds;
- conduire à un changement social.

Pour être efficaces, les sites Facebook, Twitter et Pinterest (www.pinterest.com, vitrine très appréciée pour la mise en valeur des produits) doivent être utilisés dans le cadre d'un plan de communication plus large et qui, s'il est bon, se fonde sur pose ces questions :

1. Quels sont nos objectifs de communication ? (par exemple, sensibiliser le public et rallier le soutien, obtenir des signatures, recueillir des fonds)
2. Qui constitue notre public ? (par exemple, les médias, les autres travailleurs, les bailleurs de fonds, des agents du gouvernement)
3. Que voulons-nous amener le public à faire ? (faire pression sur le gouvernement afin qu'il adopte des lois en faveur de l'équité salariale, par exemple)
4. Quels sont nos messages clés ? (Que doit savoir le public ?)

Une fois avoir répondu à ces questions, vous pouvez commencer à intégrer les médias sociaux dans vos activités de communication. Voici quelques conseils utiles quel que soit l'outil médias sociaux utilisé :

- Gardez toujours à l'esprit les messages clés lorsque vous diffusez votre propre contenu ou celui d'un tiers.
- Faites attention à ce que disent les autres à propos des questions et problèmes.
- Rappelez-vous que les médias sociaux se veulent un lieu d'échange : assurez-vous donc de répondre aux messages et de remercier ceux qui vous aident à diffuser vos campagnes.